

**ENCART
SPÉCIAL**

Fédération Nationale de la

PÊCHE Mag **N°9**

L'associatif pêche : une force pour les territoires



sommaire

> La pêche associative au service des rivières et des territoires

La mobilisation autour de notre environnement naturel en général et des rivières en particulier est de plus en plus une réalité partagée entre les instances nationales et locales de décisions en passant par les grands corps intermédiaires au premier rang desquels la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

À l'heure où les collectivités territoriales (Régions, Départements et Communes) s'approprient et vont mettre en œuvre les chantiers nationaux initiés par le Ministère de l'Écologie (Directive Cadre Européenne, Grenelle de l'environnement, Stratégie Nationale Biodiversité...), nous avons tenu à mettre en perspective 7 réalisations d'excellence.

Celles-ci ont été sélectionnées parmi les 900 subventionnées annuellement par la FNPF dans le cadre du dispositif de soutien financier en faveur de son réseau associatif adhérent.

Elles impliquent notamment, de manière partenariale, notre réseau associatif, les collectivités territoriales, les établissements publics dédiés à l'eau (Agences de l'Eau) et les opérateurs économiques.

Ces partenariats se nouent autour d'actions aussi variées que la restauration des continuités écologiques, la mobilisation pour une meilleure connaissance de notre biodiversité ordinaire et sa protection ou la promotion de nos territoires.

Ces actions illustrent remarquablement le **savoir-faire** technique et administratif des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques tant dans le domaine de la **biodiversité** que de la qualité de nos rivières, ainsi que l'**animation** et la **valorisation** des territoires.

Le réseau associatif, avec ses milliers de bénévoles et salariés, met en place chaque année plus de 900 actions d'animation et de préservation des cours d'eau que la FNPF soutient à hauteur de plus de 18 millions d'euros. Ces opérations, menées par des experts, sont une force et participent à la mise en valeur nécessaire de nos territoires.

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France

> 7 actions d'excellence

1 Connaissance et Biodiversité

Liste Rouge des Poissons d'eau douce des Pays-de-la-Loire

2 Connaissance et Biodiversité

Suivi de la recolonisation du bassin du Rhône par l'aloise feinte

3 Continuité écologique

Travaux d'arasement du barrage des treize saules à Pas-en-Artois

4 Animation et territoire

"Nos quartiers ont la Pêche !" en Ille-et-Vilaine

5 Tourisme Pêche et valorisation des territoires

Un Pôle Pêche sur le Guiers Vif et le plan d'eau du Sauget aux Echelles

6 Tourisme Pêche et valorisation des territoires

Aménagement du Lac de Villefort en parcours labellisé "Passion" en Lozère

7 Zones humides

Restauration d'une zone humide à Varennes/Fouzon dans l'Indre

Liste Rouge des Poissons d'eau douce des Pays-de-la-Loire



Les enjeux du projet

Contexte :

On assiste actuellement, à toutes les échelles, à une forte érosion de la biodiversité piscicole liée aux pressions anthropiques (sur 69 espèces en France, 20 % sont en danger ou vulnérables). Cette érosion est mesurable par les listes rouges de l'UICN, listes qui visent à mesurer le risque d'extinction des espèces.

Objectifs :

Les objectifs sont multiples :

- Identifier les espèces du bassin ayant besoin de protection ;
- Définir des politiques nécessaires à cette protection ;
- Décliner géographiquement la liste rouge nationale pour :
 - affiner les atlas à l'échelle locale ;
 - prendre en compte la présence du fleuve "Loire" dans la région car le fleuve est un élément majeur des écosystèmes aquatiques présents ;
 - favoriser une appropriation locale de la biodiversité ;
 - identifier les actions locales nécessaires.

Le travail doit permettre l'identification des espèces en difficulté mais également l'identification des espèces exotiques tout aussi néfastes par leur impact sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Place et rôle de la FDAAPPMA

Les données existantes depuis 1980 sont recherchées, compilées et standardisées.

Les données proviennent des travaux des FDAAPPMA et également de ceux des partenaires du projet (Universités, ONEMA, DREAL, Parcs...).

Les informations standardisées sont :

- analysées pour déterminer la situation et l'évolution récente de la répartition de l'espèce ;
- traitées selon le protocole "UICN" pour définir le statut de vulnérabilité.

Le programme doit se poursuivre sur 3 ans de 2010 à 2013.

Pour chaque espèce présente, le document final présente :

- un résumé très succinct de ses traits écologiques ;
- une carte de répartition ;
- un résumé sur la situation régionale ;
- un résumé sur la vulnérabilité de l'espèce ou sur la non-vulnérabilité ;
- un résumé sur les classements règlementaires la concernant ;
- une liste des actions déjà mises en œuvre pour la gestion de cette espèce.

Collaborations nouées

Les 5 FDAAPPMA de la région se sont unies sous coordination FDAAPPMA 44 pour porter le projet.

Toutes les structures concernées par les milieux aquatiques y sont associées également (parcs et réserves naturels, institutions publiques, associations, gestionnaires, universitaires...).

Le comité de pilotage est constitué :

- des financeurs
- des organismes de suivi des listes rouges ;
- des établissements publics travaillant sur les listes rouges.

Les financeurs :

Région Pays-de-la-Loire.....	50 000 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne.....	40 005 €
Les 5 FDAAPPMA des Pays de Loire.....	9 000 €
Fédération Nationale de la Pêche en France.....	13 500 €
Coût total.....	112 500 €
Dont Structures associatives de Pêche (20%).....	22 500 €

Perspectives

L'atlas sera transmis à tous les organismes intervenant dans les projets de territoire (maires, gestionnaires, CPIE, syndicats de bassins versants, AAPPMA...) pour qu'ils puissent y intégrer la dimension biodiversité et la vulnérabilité des poissons et milieux aquatiques.

L'application de la méthodologie UICN aux poissons d'eau douce à l'échelle régionale pour la première fois pourra être transposée à d'autres régions.

Le projet constitue une mise en valeur supplémentaire des données et de l'expertise des FDAAPPMA.

Suivi de la recolonisation du bassin du Rhône par l'aloïse feinte



Collaborations nouées

Partenariat :

- Maîtrise d'ouvrage : Compagnie Nationale du Rhône ;
- Suivi et évaluation des effets par le maître d'ouvrage et MRM essentiellement ;
- Rôle clé des pêcheurs aux lignes dans le recueil de données pour le suivi.

Les financeurs :

Les financements du suivi de 2002 à 2010 représentent une somme de 524 767 €.

Le programme est toujours en cours. Pour le suivi des pêcheries 2011, le montage financier est le suivant :

- Agence de l'Eau RMC.....	24 144 €
- Union européenne (FEDER).....	2 670 €
- Compagnie Nationale du Rhône.....	6 608 €
- Conseil régional PACA.....	6 523 €
- Conseil régional Languedoc-Roussillon.....	6 449 €
- Conseil régional Rhône-Alpes.....	3 737 €
- Association MRM.....	4 360 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France.....	10 000 €
- Coût total prévisionnel 2011 du suivi des pêcheries.....	64 491 €
Dont Structures associatives de Pêche (22%).....	14 360 €

Les enjeux du projet

Le bassin Rhône Méditerranée Corse comprend environ 6 500 cours d'eau de plus de 2 km pour une surface de bassin de 130 000 km². Les poissons migrateurs présents sur ces cours d'eau sont l'aloïse feinte, l'anguille, les lamproies marine et fluviatile. La plupart de ces populations de poissons migrateurs sont en régression, voire disparition.

Le projet de recolonisation par l'aloïse bénéficiait d'un cadrage institutionnel constitué du plan saumon (1976), du schéma de vocation piscicole du Rhône (1991), du contrat retour aux sources (1992) et du plan migrateurs Rhône-Méditerranée.

Place et rôle de l'Association Migrateurs

L'association a mené les expérimentations de 1991 à 1999 comprenant :

- la faisabilité et reproductibilité du franchissement des écluses par les aloses ;
- l'évaluation de l'efficacité des manœuvres d'éclusage (échouage, comptages visuels) ;
- les travaux de consolidation des organes des écluses et d'automatisation des manœuvres d'éclusages.

L'association a également mené l'évaluation par le suivi de la recolonisation par les aloses comprenant :

- le suivi des captures d'aloïses des pêcheurs aux lignes sur le bassin du Rhône depuis 1997 ;
- le suivi de la reproduction des aloses sur le bassin du Rhône depuis 1996 avec la découverte de frayères actives sur la rivière Ardèche dès 2000, frayères sur lesquelles les effectifs estimés sont en augmentation ;
- participation au suivi par radiopistage de 2003 à 2006.

Perspectives

Le suivi des pêcheries (constitué essentiellement du suivi des captures de pêcheurs aux lignes) fournit un jeu de données unique sur la répartition géographique des aloses avec une chronique de 15 années. **Il apporte des informations essentielles sur la période, le déterminisme, le déroulement et la structuration de la migration des aloses.** Il constitue un moyen majeur d'évaluation des effets des actions entreprises et de suivi de la recolonisation du bassin du Rhône par les aloses. En effet, sur le Rhône, il n'y a pas de station de comptage des poissons migrateurs.

Les travaux mis en œuvre sur les écluses du Rhône et sur ses affluents et les données du suivi des pêcheries d'aloïses ont contribué, en cohérence avec les enjeux écologiques du bassin, à la **définition des nouveaux objectifs du PLAGEPOMI 2010-2014** du bassin Rhône-Méditerranée.



Travaux d'arasement du barrage des treize saules à Pas-en-Artois



Les enjeux du projet

Contexte :

La Quillienne est classée "grands migrateurs" et doit donc permettre à ces derniers de franchir les obstacles pour accéder à leurs frayères et aux aires de croissance.

Concernant les aspects piscicoles, aspects prioritaires aux yeux de la fédération de pêche (FDAAPPMA) du Pas-de-Calais, le barrage des treize saules à Pas-en-Artois noyait des zones de frayères potentielles pour les salmonidés. La restauration de la continuité sur la rivière Quillienne est une préconisation du PDPG* du Pas-de-Calais.

Or ce barrage faisait partie de 5 ouvrages identifiés comme facteur majeur de perturbation sur ce cours d'eau.

Aux aspects piscicoles venaient s'ajouter d'autres problèmes. En effet, l'ouvrage n'avait plus d'usage. Il provoquait des désordres hydrauliques importants (montées des eaux par embâcles, pas de contrôle de la hauteur amont...). Par ailleurs le barrage, en raison de son quasi-abandon, était devenu vétuste et dangereux pour les personnes. Toutefois, une destruction non contrôlée de l'ouvrage (lors d'une crue par exemple) peut entraîner des désordres morphologiques importants et non souhaitables (effondrement de berges, érosion régressive...).

La FDAAPPMA a profité de ce projet pour y intégrer un suivi qui doit permettre de mesurer les effets de la restauration de la continuité sur ce type de cours d'eau.

* PDPG : Plan Départemental pour la Gestion piscicole.



Place et rôle de la FDAAPPMA

Les travaux réalisés en 2009 comprennent :

- l'arasement de l'ouvrage ;
- les travaux d'accompagnement (confortement de berges, recharge en granulats pour éviter l'érosion et les effondrements de berge en amont) ;
- un suivi comparant la situation avant arasement et après arasement.

Collaborations nouées

Les 2 propriétaires ont mandaté la FDAAPPMA pour les travaux d'arasement. L'accord des propriétaires des ouvrages est un élément indispensable dans ce type de projet. **C'est la fédération départementale de pêche du 62 qui s'est portée maître d'ouvrage.**

L'association locale de pêche adoptera, à la suite de l'aménagement, une gestion patrimoniale sur le secteur, c'est-à-dire une gestion reposant sur le renouvellement naturel des stocks de poissons.

Les financeurs :

Agence de l'Eau Artois Picardie.....	8 417 €
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.....	5 050 €
FDAAPPMA du Pas-de-Calais.....	1 347 €
Fédération Nationale de la Pêche en France.....	2 020 €
Coût total	16 834 €
Dont Structures associatives de Pêche (20%)	3 367 €

Perspectives

Ce projet "vitrine" a permis d'engager de nombreux partenaires sur des dossiers similaires dans le cadre des plans nationaux (**plan national continuité, plan anguille**) et locaux (**restauration de la continuité sur l'Authie et ses affluents**, projets similaires sur le département). Il favorise également l'implication des associations de pêche sur d'autres actions de ce type.

L'expérience acquise permet à la FDAAPPMA de porter des dossiers similaires sur la base d'une expertise enrichie.

Le suivi montre des surfaces de fraie potentielles remarquables, des nids installés et de nombreuses truitelles de retour. Ces indices sont la preuve du résultat très positif de l'opération et de sa réponse aux objectifs.

"Nos quartiers ont la Pêche !" en Ile-et-Vilaine



Les enjeux du projet

Contexte :

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, la fédération départementale de pêche d'Ile-et-Vilaine (FDAAPPMA) s'est associée au projet des associations "Pêche Moderne.com" et "Cercle Paul Bert" (service "Animation Présence de Rue") afin d'organiser une manifestation importante à destination des jeunes des quartiers de l'agglomération rennaise. Au-delà de promouvoir le loisir pêche auprès de ce public, **ce projet socio-sportif avait pour objectif de faire redécouvrir l'espace urbain, de le réoccuper, et de sensibiliser le grand public à l'environnement.**

Place et rôle de la FDAAPPMA

La manifestation s'est déroulée à partir d'un concours de "Street-fishing®" (pêche urbaine) ouverte aux jeunes de 12 à 19 ans, organisé par l'association "Pêche Moderne.com". Cette compétition a servi de support à la mise en place d'un panel d'animations abordant la pêche, l'environnement et les cultures urbaines. La fédération départementale de pêche avait mis en place un stand d'information sur les offres de pêche, la réglementation et les missions des collectivités piscicoles à destination du grand public. Un aquarium était également exposé.

Animations organisées par le réseau associatif pêche :

- démonstrations de nages de leurres en bassin ;
- initiation aux techniques modernes de pêche (pêche aux leurres, float-tube, pêche en kayak...);
- sensibilisation et éducation à l'environnement (connaissance et découverte des milieux aquatiques, protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques...);
- information sur la pêche, le territoire, la réglementation et sur le travail du réseau associatif de la pêche.

Ateliers d'activités urbaines :

- initiation au DJing ;
- initiation à la danse Hip Hop ;
- initiation au graffiti ;
- atelier photo/vidéo (création d'un diaporama et d'un film sur l'évènement).



Collaborations nouées

Partenariats :

- Maîtres d'œuvre : "Pêche Moderne.com" et service "Animation Présence de Rue" de l'association "Cercle Paul Bert". Maîtres d'ouvrage : "Pêche Moderne.com", service "Animation Présence de Rue" du cercle Paul Bert, FDAAPPMA 35.

- Partenaires techniques : centres d'animations socioculturels de l'agglomération rennaise, fabricants de matériel de pêche, Agence Locale de l'Energie du Pays de Rennes,...

Les financeurs :

- Jeunesse et Sports	1 500 €
- Conseil Général d'Ile-et-Vilaine	1 500 €
- Ville de Rennes	3 000 €
- Rennes Métropole	1 500 €
- Autres	2 400 €
- FDAAPPMA d'Ile-et-Vilaine	1 200 €
- FNPF	1 800 €
- Total	12 900 €
Dont Structures associatives de Pêche (24%)	3 000 €

Perspectives

Le bilan de cette journée est très positif. "Nos quartiers ont la Pêche" ont bousculé les idées reçues sur le loisir pêche et mis en place une dynamique prometteuse en démontrant le rôle du réseau associatif de la pêche dans l'animation du territoire.

Il a également permis de montrer au grand public que ce loisir de pleine nature trouve toute sa place dans un contexte urbain ou périurbain et qu'il permet de communiquer sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité au cœur des agglomérations.

La ville de Rennes et l'association du "Cercle Paul Bert" ont déjà proposé un partenariat plus important pour renouveler l'opération en 2012 et ont évoqué leur souhait de mettre en place un programme d'animations pêche et de découverte des milieux aquatiques dans la ville de Rennes.

Un Pôle Pêche sur le Guiers Vif et le plan d'eau du Sauget aux Echelles



Les enjeux du projet

Le Pôle d'Excellence Rural (PER) labellisé le 7 décembre 2006 "Tourisme, pêche et patrimoine au fil de la rivière Guiers en vallée de Chartreuse", a abouti à l'élaboration d'actions à visée écologique, halieutique et touristique, sur un cours d'eau (le Guiers Vif dans la traversée des Echelles) et sur un plan d'eau à proximité de celui-ci.

Objectifs :

Les objectifs sont multiples :

Pour le cours d'eau le Guiers Vif :

- optimisation du potentiel piscicole et de sa valeur patrimoniale par une amélioration de la fonctionnalité écologique du milieu ;
- valorisation pédagogique et halieutique, en développant un produit pêche sportive de l'ombre commun et de la truite commune.

Pour le plan d'eau Sauget :

- optimiser la valeur halieutique intrinsèque du site, par l'amélioration des conditions d'accessibilité et d'accueil ;
- valorisation pédagogique et halieutique, en développant un produit pêche familiale carnassiers et poissons blancs.

Place et rôle de la FDAAPPMA

C'est la fédération de pêche de Savoie qui a assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ce projet. Des aménagements ont été entrepris sur le cours d'eau du Guiers Vif de 2008 à 2009 et sur le plan d'eau du Sauget de 2009 à 2010 (diversification de l'habitat aquatique, mise en place de panneaux pédagogiques de sensibilisation à l'environnement, de postes de pêche stabilisés, d'abri de pêcheurs, d'un sentier pêcheurs/promeneurs autour du plan d'eau, d'aménagements d'accès aux personnes à mobilité réduite conformément au cahier des charges défini par la "Mission Tourisme Adapté" (CG 73)...).



Collaborations nouées

Partenariats :

- FDAAPPMA 73 maître d'ouvrage et maître d'œuvre ;
- Partenaires techniques : "Mission tourisme adapté" du CG 73, techniciens du Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard ;
- Partenaires institutionnels (membres du **comité technique PER**) : FDAAPPMA/AAPPMA 38, **communes de la zone du PER**, financeurs, associations (sports d'eau vive ...), **conservatoire du patrimoine naturel de Savoie**, **offices de tourisme...**

Les financeurs :

- Etat	58 057 €
- Conseil Général de Savoie	108 436 €
- Fonds d'intervention EDF/FNPF	4 395 €
- FDAAPPMA de Savoie/AAPPMA des Echelles.....	28 002 €
- Fédération Nationale de la Pêche en France	38 000 €
- Total :	236 890 €

Dont Structures associatives

de Pêche (27,5 %)	66 002 €
--------------------------------	-----------------

Perspectives

Les premiers résultats écologiques (densités de truites et d'ombres sur le Guiers Vif) et de fréquentation du site sont positifs. Le projet de zone du PER a permis la structuration du tourisme pêche entre **le réseau associatif pêche, les communes, l'office du Tourisme, les hébergeurs et les moniteurs guides de pêche** sur l'ensemble du bassin du Guiers.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des communes et du secteur touristique du bassin du Guiers qui profite de cette mise en valeur concertée du patrimoine environnemental local (loisirs de pleine nature accessibles aux personnes à mobilité réduite, sensibilisation à l'environnement par la création de sentiers pédagogiques...). **Les structures associatives de la pêche ont montré leur capacité à être des acteurs de premier ordre en contribuant au développement du territoire auprès des collectivités.**

Aménagement du Lac de Villefort en parcours labellisé "Passion" en Lozère



lement été réalisés (ponton fixe accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, panneaux informatifs pour le public...).

Collaborations nouées

Partenariats :

- FDAAPPMA 48 maître d'œuvre, Communauté de Communes de Villefort maître d'ouvrage ;
- Partenaires techniques : Communauté de Communes de Villefort, ADEME, FDAAPPMA/AAPPMA 48, offices de tourisme, pisciculteur privé, CDT...

Les financeurs :

- Etat	127 818 €
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon	82 897 €
- Conseil Général de Lozère	50 421 €
- ADEME	832 €
- FDAAPPMA de Lozère	92 758 €
- Fédération National de la Pêche en France.....	80 000 €
- Total	434 726 €

Dont Structures associatives

de Pêche (39,7 %)	172 758 €
--------------------------------	------------------

Pas de financement direct pour les collectivités locales.

Perspectives

Ce projet, d'accueil, d'information et d'encadrement des touristes et des pêcheurs, renforce l'offre touristique et la qualité d'accueil du département.

L'intérêt économique engendré par le tourisme pêche est important. Il permet d'accroître les retombées économiques (hébergement, restauration, activités des accompagnants...) durant la période estivale et de les étendre à la pré-saison et à l'automne. Le site sera également un outil de travail pour les guides de pêche locaux et permettra d'assurer l'activité à l'année d'un pisciculteur privé.

Le site permet de sensibiliser des groupes, en particulier scolaires, à l'environnement et à la découverte de la pêche. La labellisation du parcours de pêche offrira une médiatisation et un référencement aux niveaux national et international du site, renforçant ainsi la réputation de ce dernier.

Les enjeux du projet

La fédération départementale de pêche (FDAAPPMA) de Lozère, qui s'investit depuis de nombreuses années dans le développement du tourisme pêche, a eu l'opportunité de porter la partie pêche du Pôle d'Excellence Rurale (PER), initié par l'Etat, autour de l'accueil de chasseurs et de pêcheurs sur le département et pour lequel le Conseil général de la Lozère a bien voulu assurer le pilotage. L'un des objectifs de ce PER est de **développer et de structurer la pêche sur les lacs de Naussac et de Villefort et ainsi d'offrir au territoire un outil touristique d'exception.**

Place et rôle de la FDAAPPMA

La fédération de Lozère a proposé un partenariat public/privé à la Communauté de Communes de Villefort, qui assure la maîtrise d'ouvrage, un programme d'aménagement et d'investissement dont les objectifs sont :

- créer une structure spécialisée pour l'accueil du public et des pêcheurs au bord du lac, avec du personnel diplômé de la fédération. Ils assureront le fonctionnement du site ;
- développer des nouveaux modes de pêche par la mise en place de pontons et par un service de location de barques ;
- réactiver le fonctionnement de la pisciculture du lac par une reprise de cette unité par la fédération et un producteur privé.

C'est ainsi qu'un Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature (PDIPN) a été créé. Le bâtiment, sur deux niveaux, est classé en 5^e catégorie des établissements recevant du public, labellisé au titre de la Charte Européenne du Tourisme Durable et en phase de l'être au titre du "tourisme et handicap". Des aménagements sur le lac de Villefort ont éga-

Restauration d'une zone humide à Varennes/Fouzon dans l'Indre

Les pêcheurs, la biodiversité et l'animation des territoires



APRÈS



AVANT

Les enjeux du projet

Les zones humides sont des milieux d'intérêt majeur pour la biodiversité. Or, **en seulement quelques décennies, plus de la moitié de la surface des zones humides en France a disparu**. La mairie de Varennes/Fouzon, très sensible à cette problématique, a décidé d'agir en faveur de la conservation et la restauration de ces espaces.

En 2009, elle a souhaité acquérir une zone humide de 2 hectares afin de l'intégrer à son périmètre d'"Espaces Naturels Sensibles". La commune a également souhaité restaurer la zone en recherchant plusieurs objectifs :

- participer à l'épuration des eaux du bassin versant ;
- créer des zones favorables à la vie et à la reproduction piscicole ;
- contribuer à la biodiversité ;
- améliorer l'environnement d'agrément de la commune.

La fédération de pêche 36 (FDAAPPMA) souhaitait participer à la restauration de cette zone qui peut également profiter aux populations piscicoles du cours d'eau attenant.

Place et rôle de la FDAAPPMA

La FDAAPPMA 36, **initiateur technique**, a conçu et réalisé avec l'association locale de pêche :

- une frayère à brochets et à cyprinidés ;
- une zone de développement des alevins et d'abris piscicoles ;
- la renaturation de 100 mètres de ruisseau ;
- un bras de décharge pour favoriser la sédimentation des matières fines ;
- une roselière jouant le rôle épuratoire ;
- deux mares annexes ;
- une prairie de fauche humide.

Collaborations nouées

L'opération est issue d'une étroite collaboration entre :

- la mairie de Varennes/Fouzon, Maître d'ouvrage ;
- la FDAAPPMA 36, Maître d'œuvre et initiateur technique.

Les financeurs :

Ce projet a par ailleurs été financé par de nombreux partenaires :

- Commune de Varennes/Fouzon.....	44 292 €
- Région Centre (contrat de Pays).....	38 700 €
- Conseil Général de l'Indre.....	10 057 €
- Fonds parlementaire.....	5 000 €
- FDAAPPMA de l'Indre.....	4 500 €
- AAPPMA la "Tanche Varennoise" ...	3 500 €
- Fédération Nationale de la Pêche	8 000 €
- Coût total.....	114 049 €
Dont Structures associatives de Pêche (14%).....	16 000 €

Perspectives

Les aménagements réalisés satisfont de nombreuses fonctionnalités et usages. Tout d'abord, ils permettent de favoriser la biodiversité par la préservation d'une zone humide, s'intégrant ainsi dans les objectifs du Plan National pour les Zones Humides. Ils permettent également d'améliorer la qualité des eaux et du milieu, ainsi que d'augmenter les potentialités piscicoles, répondant ainsi aux objectifs de la Directive Cadre Européenne, mais également des pêcheurs.

Les aménagements comprennent également un sentier d'interprétation afin d'expliquer les objectifs et le fonctionnement de la zone humide. Ils permettent de répondre à la volonté de la commune de valorisation pédagogique auprès du grand public.

Ces collaborations et ces aménagements sont exemplaires et peuvent être étendus à d'autres zones humides délaissées ou en voie de destruction. Un projet similaire est en cours sur 60 ha en zone Natura 2000.

Le réseau associatif une force pour les territoires

Le loisir pêche en France représente un réseau associatif présent sur la totalité du territoire français, soit 3 901 Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, 93 Fédérations Départementales, 9 Unions Régionales et une Fédération Nationale, coordonnant l'action et représentant l'ensemble de ces structures. La pêche de loisir regroupe près d'1,4 million de pêcheurs, plus de 1 000 salariés et des milliers de bénévoles. La France constitue le plus important pays en nombre de pratiquants d'Europe !

Pour leur permettre de pratiquer un loisir de qualité, les pêcheurs doivent disposer d'un réseau hydrographique en bon état écologique (la qualité de l'eau, l'abondance des populations piscicoles...). C'est pourquoi depuis de nombreuses années, ces bénévoles et ces salariés se mobilisent au côté de l'Etat pour défendre les intérêts des milieux aquatiques français. 20% des emplois des FDAAPPMA se consacrent exclusivement à la préservation des milieux aquatiques.

Ces passionnés transmettent également leur savoir et mettent en œuvre leurs compétences pour animer les territoires, sensibiliser et éduquer à l'environnement notamment les publics scolaires et aider les populations fragilisées en partenariat avec les élus locaux.

Le loisir pêche, vecteur de tourisme local

Le réseau associatif propose une offre de sites variés aptes à répondre aux attentes des publics permettant la découverte, l'initiation à la pêche et participant à l'animation locale. Afin de valoriser ce potentiel naturel, la FNPF s'est lancée en 2011 dans une vaste campagne de labellisation des parcours et vient de signer un partenariat avec Villages Vacances France. Ces avancées nationales sont développées et enrichies par des accords locaux entre les FDAAPPMA, les offices du tourisme, les gîtes de France, les hébergements clé vacances... Ces rapprochements ont pour but de faire de la pêche un atout touristique majeur pour les territoires ruraux grâce à la mise en valeur d'un patrimoine d'une exceptionnelle diversité.

L'animation des territoires en chiffres clés

- **43 309 personnes** ont participé à une initiation pêche en France en 2009 dans l'un des **400 Ateliers Pêche Nature** (anciennes écoles de pêche), soit près de 9% de personnes supplémentaires ! Parmi eux, en 2010, **35 415** étaient des **mineurs** et **7 894** étaient **adultes**.

- La FNPF a engagé plus de **450 000 €** pour équiper en matériel de pêche **400 structures d'initiation** à la pêche et à la protection des milieux aquatiques en 2011.

- Partout en France, le nombre de structures d'initiations à la pêche ne cesse d'augmenter. L'Union Régionale des Fédérations de l'Arc Méditerranéen (qui compte les fédérations 04, 05, 06, 11, 13, 20, 30, 34, 48, 66, 83, 84, 97) enregistre la plus forte progression avec **58% d'augmentation entre 2009 et 2010**.

Le réseau associatif pêche : un atout majeur pour les élus locaux

Trames verte et bleue, continuité écologique, plantes aquatiques envahissantes, portail de biodiversité des communes, gestion de plans d'eau, réhabilitation de cours d'eau et de leurs annexes... Faire appel aux fédérations départementales de pêche, et à leurs associations, dans le cadre de restaurations, d'entretiens ou d'aménagements de cours d'eau permet de bénéficier d'une expertise pointue. Près de 1 000 salariés, dont 300 chargés de développement et autant de chargés de mission technique, œuvrent quotidiennement pour l'animation, la surveillance et la protection des territoires.

Outre ces compétences, les FDAAPPMA possèdent des études d'impacts et des données piscicoles sur les cours d'eau maillant les départements. Autant de données essentielles à la mise en œuvre de travaux d'importance. Enfin, s'allier aux structures du réseau associatif permet d'activer un processus d'aides financières départementales et régionales non négligeables...



La Pêche, c'est en ligne !



CLIQUEZ



IMPRIMEZ



PECHEZ



Quoi de plus naturel pour un pêcheur que d'être... en ligne !
Parce que la pêche est désormais à portée de clic, restez
connecté à votre passion et choisissez votre carte de pêche :
carte journalière, hebdomadaire ou annuelle, carte femme
ou carte découverte, retrouvez toutes les informations sur

www.cartedepeche.fr

